



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DE TRAVAIL
13 décembre 2006

Cet extrait du procès-verbal de la rencontre du 13 décembre 2006 confirme l'appui du conseil de quartier de Lairet à Héritage Québec.

RÉSOLUTION 06-CA-25
concernant l'appui du conseil de quartier à Héritage Québec

CONSIDÉRANT QUE la Coalition Héritage Québec est un organisme sans but lucratif composé de citoyens, d'architectes et d'urbanistes désireux de collaborer de manière constructive et proactive avec les acteurs concernés (Ville, promoteurs, collectivité, communautés religieuses et environnement) au développement rentable et harmonieux des grands projets urbains à caractère religieux ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétés conventuelles sont à la fois « propriétés privées » et « richesses collectives » ;

CONSIDÉRANT QUE le développement de ces propriétés doit s'effectuer de manière durable dans le respect du Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) et de la politique du patrimoine de la ville de Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le développement des propriétés conventuelles est un enjeu de première importance pour tous les citoyennes et des citoyens de la ville de Québec, alors que pas moins de 56 propriétés conventuelles se retrouvant réparties dans les huit arrondissements de la ville, patrimoine d'envergure et un des derniers bijoux de notre patrimoine historique, seront à court et à moyen terme vendues et/ou recyclées ;

CONSIDÉRANT le manque d'information pertinente actuellement disponible, diffusée et essentielle à la prise de décisions responsables et durables ;

IL EST PROPOSÉ QUE LE CONSEIL DE QUARTIER DE LAIRET,

SOUSCRIVE aux objectifs et aux principes défendues par la Coalition Héritage Québec;